L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS

Bureaux, No 73, rue de Chartres,

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI MATIN, 25 AOUT.

A nos abonnés des paroisses.

La restauration de la paix nous fait espérer un prompt rétablissement des communications postales entre les paroisses et la métropole louisianaise. Ce doit être une conséquence nécessaire de la réouverture des relations commerciales. Les voyageurs et les marchandises étant admis à circuler librement, il devient d'une nécessité urgente que le service postal soit réorganisé dans le plus bref délai. Nous entendant la facilitation des mesures que l'administration générale des postes ne peut tarder de prendre à cet effet, nous allons nous préparer à reprendre la publication de notre édition semi-hebdomadaire à l'usage des paroissiens.

Cette édition contiendra, comme autrefois, toutes les matières qui auront paru dans l'édition quotidienne et le feuilleton. Le prix de l'abonnement sera de cinq piastres par an, invariablement payable d'avance. La difficulté de collecter les comptes dans les paroisses, même en employant les meilleurs agents, nous oblige à adopter, pour l'avenir, le système du comptant. Tout abonnement devra être renouvelé avant son expiration, sans quoi, nous cesserons de servir le journal aux abonnés en retard.

Comme la reprise de notre publication semi-hebdomadaire jusqu'à présent n'aura lieu que dans un mois ou deux, nous recevrons des abonnements à notre édition quotidienne à raison de trois piastres par mois, ou même de une piastre par mois, les frais de poste ou de transport restant à la charge des souscripteurs.

Jusqu'au rétablissement complet du service des postes, nous enverrons le journal à nos abonnés des paroisses par toutes les occasions qui se présenteront et aussi régulièrement que les circonstances le permettront.

On pourra s'abonner soit en nous envoyant directement le montant de l'abonnement dans une lettre, soit en le versant entre les mains de quelque agent de confiance qui en fera mention dans la liste des souscripteurs qui nous sera remise. Les souscripteurs sont priés de donner leur adresse exacte, et d'indiquer la voie la plus sûre et la plus prompte pour leur expédier le journal tant qu'il n'y aura pas de malle régulière.

Compagnie d'Express d'Adams,

Nouvelle-Orléans, 21 Juillet 1865.

Exprès pour le Texas.

LA COMPAGNIE D'EXPRES D'ADAMS est prête à transporter de l'argent, des paquets de valeur et toute espèce de fret pour GALVESTON, HOUSTON ET AUTRES POINTS DU TEXAS.

Expédie en Texas les bagages des passagers.

1 août—1m A. LOCKWOOD, rue Magazine.

Exprès de la Rivière Rouge.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il a conclu des arrangements qui lui permettent d'établir un EXPRES entre la NOUVELLE-ORLÉANS et SHREVEPORT, ALEXANDRIE, GRAND ECORE, BATON ROUGE

et toutes les portes intermédiaires. Il se charge aussi de toutes espèces d'autres Exprès, avec toutes les parties du pays, pour la transmission de

SOMMES D'ARGENT, LETTRES, PAQUETS DE VALEUR ET TOUTE ESPECE DE FRET.

Les produits ci-dessus seront reçus aux points et aux conditions ci-dessus mentionnés. Les chèques sont délivrés pour le payement des familles des hommes de la Rivière Rouge, qui y trouvent de matériaux de construction, charpentiers, ouvriers de fermes et d'habitations, pour obtenir toute espèce de marchandises AUX PRIX DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. Le tout sera rapporté par Exprès.

Il arrive et part régulièrement sur tous les BATEAUX DE PREMIERE CLASSE ET D'UN FAIBLE TIRANT D'EAU.

—REFERENCES—

R. S. Mora, A. J. Lawrence
T. W. Marsden, J. J. M. Keever,
Wm. H. Carter, La Banque du Commerce,
MM. Pike, Lapeyre & Brother,
Messrs. Denechaud & Harrison.

Les ordres et instructions par la malle ou l'Express reçoivent une prompte attention et remplis sans délai.

C. J. MACLELLAN,
Agent pour l'Express Adams et Agent Commissionnaire,
RUE DU CANAL No 54,
Entre la Rue Nouvelle Orléans.

Compagnie Express d'Adams,

GRANDE EXPEDITION PAR EXPRES
Pour l'Est, l'Ouest et le Sud.

Capital.....$3,000,000

Cette ancienne Compagnie expédie journellement un wagon pour Mobile, Montgomery, Selma et tous les points situés sur les bassins de fer Mobile and Ohio et Mobile and Great Northern.

Prix de charge de transport, dans le plus bref délai, le grand, les petits paquets de valeur et toute espèce de fret.

Il n'est chargé de frais que GRANDE REDUCTION DE PRIX.

—Express trois fois par semaine pour—

NEW YORK,
BOSTON,
PHILADELPHIE,
WASHINGTON, D. C.,
CINCINNATI

Et toutes les autres parties, au Nord et au Sud, se reliant dans la ville de New York, à la

GRANDE COMPAGNIE EXPRES EUROPEENNE

pour toutes les parties de l'Europe.

L'EXPRES DE LA COMPAGNIE DE WELLS, FARGO & Co.,

L'EXPRES DU CANADA pour toutes les parties du Canada.

Pour plus de détails, s'adresser au Bureau de la Compagnie au

No 3 de la rue des Magasins.

Ci-devant—1m A. LOCKWOOD, Agent.

Whisky de Dexter.

LES soussignés viennent de recevoir de CETTE MARQUE JUSTEMENT CELEBRE de

"WHISKY" DE DEXTER

Qu'ils offrent au commerce aux PRIX ORDINAIRES.

Les MM. DEXTER ayant réglé les affaires avec toutes les apparences des mêmes employés qu'ils ont toujours eus, les soussignés ne doutent pas que la qualité ne soit aussi parfaite qu'auparavant, car il n'y a rien changé pour la servir.

JNO B. MURISON & Co
rue Tchoupitoulas No 65,
Entre le premier.

Une bonne nouvelle !!!

TOUS les OUVRIERS et ENTREPRENEURS en général apprendront avec plaisir qu'un tab-lissement vient d'ouvrir rue Royale 177, au CAFE ROYAL, où ils trouveront un déjeuner comme par le passé, de bonne qualité et à des prix modérés. Ce tablissement, pour la propreté et le soin, ne laissera rien à désirer, et les ouvriers sont encouragés à le visiter. Les appartements sont vastes et aérés, avec commodités respectives et leurs entrées particulières. Tous les ouvriers et les patrons comprendront l'avantage qu'il y a de trouver un tel établissement dans le voisinage de leur ouvrage et ne manqueront pas d'y aller. S'adresser au CAFE ROYAL 177 rue Royale, entre Dauphine et Bourbon.

1 août—1m

Chemin de fer Pontchartrain.

Arrangement de printemps et d'été.

Pour aller au Lac et en revenir le même jour.....cents.

Pour aller à la station Gentilly, 15 cents et revenant pour revenir.....

A partir de MARDI 1er avril 1865, les convois partiront comme suit :

—Départ des chars—

DE LA VILLE.		DU LAC.	
6 A. M.	chars ibres	8 h. A. M.	chars vapeur
7	chars à vapeur	7	"
8	"	8	"
9	"	9	"
10	"	10	"
11	"	11	"
Midi	"	Midi	"
1 heure P. M.	"	1 heure P. M.	"
2	"	2	"
3	"	3	"
4	"	4	"
5	"	5	"
6	"	6	"
7	"	7	"
8	"	8	"
9	"	9	"
10	"	10	"

Les passagers qui désirent arrêter à la Station Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi. G PANDELLY, Superintendant.

Avis au public et aux contribuables

LE soussigné employé depuis nombre d'années dans les bureaux d'assessement, prévient les contribuables qu'il se charge du recensement des taxes d'Etat et de la distribution des listes. Il se charge également de faire recevoir les assessments et de faire payer par arrêter. S'adresser au bureau de l'assessment de la 10e rue de Pierre, entre Barrière et Royale, la 1ère porte à gauche.

JOHN T DIPORT

Entrepot de Tapis,

No 19.....Rue de Chartres.....No 19

NOUS avons en magasin un grand assortimen de tapis tels que :

MEDAILLONS, velours tapisserie,
WILTON, 3 plies et ingrain,
VENITIENS et autres tapis,
NATTES blanches, de couleurs, fantaisies &c.,
TOILE CIREE de différentes largeurs et qualités.
Couvertures de table et de piano, paillassons, tatties
Bouchons d'escalier, abat-jour, verticales et bon nombre d'autres articles à des prix avantageux pour acheteurs.

A. SCHWARZ & Co.

Produits de Pile de Cube.

En Gousse et en magasin.

867 cabeux SUCRES, blanc, jaune et brun.
20 boucauds SUCRE Mascovado.
1868 balles MELASSE de Cuba.
900 barils et 3 barils MELASSE rebouillie.
100 sacs CAFE du vert de la Havane,
2 caisses CIGARES de la Havane, des formes et marques ne se trouvent ici.
6,000 paquets CIGARETTES de la Honrades,
20 caisses CACAO de Guayaquil et La Trinité,
25 caisses TABACS, pour trigos et cospos.

—Aussi en consigné—

200 barils SUCRE de Nouvelle Orléans,
Consenant en poudre

A vendre par

B. TROISGROS,
Nos 56 et 58 rue de la Bourse,
Entre Chartres et Ville Lasse.

LOUISIANA ACADEMY

Institution dirigée par M A. Fervien

PENSIONNAT ET EXTERNAT

Pour les jeunes gens, Rue HOPITAL, No. 134
entre Dauphine et Bourgogne.

Les prix varient de $4 à $6 selon le degré d'avancement des élèves.

Les personnes qui désirent des prospectus peuvent s'adresser à l'institution, rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne. 1 déc—6m

ETAT DE LA LOUISIANE.

{Département de l'Exécutif.
Nouvelle Orléans, 17 août 1865.

ATTENDU qu'une demande m'a été adressée par B. Turpin pour le cancellation d'un nantissement fait comme consolider dans et pour la paroisse d'Orléans, savoir :

1re—Un bon en date du 26 avril 1867, pour $10 000, signé par B. Turpin, comme principal, et Francisco Tio, A. G. Tremoulet et J. M. Lapeyre, comme cautions.

2e—Un bon en date du 9 septembre 1858 pour la même somme que et dessus signé par B. Turpin, comme principal, et J. M. Lapeyre, A. G. Tremoulet, & E. Forstall, comme cautions.

3e—Un bon en date du 9 novembre 1859, pour le même montant, signé par les mêmes personnes.

4e—Un bon en date du 22 janvier 1861, pour le même montant et signé par les mêmes personnes.

5e—Un bon en date du 21 avril 1864, pour le même montant et signé par B. Turpin comme principal, et J. M. Lapeyre et Jules Lapeyre comme cautions—Les dits bons ayant été donnés pour la libération accordé à Monument de ces devoirs comme entrepreneur.

Avis est donné à tous les personnes intéressées dans les dites mentionnés et causes de faire connaître, s'ils le jugent, au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre jours qui suivront la date de la présente publication, les raisons pour lesquelles les dits bons ne devraient pas être annulés.

Donné sous mon signet privé le sceau de l'Etat, ce dix septième jour d'août A. D. 18 5 à la Nouvelle-Orléans.

J. MADISON WELLS.

Par le gouvernement
S WROTNOWSKI, secrétaire d'Etat. 19eont—3jr

BUREAU DE L'EXECUTIF.

Nouvelle-Orléans, 4 août 1865.

Attendu que Gabriel Lesamont, encaisseur dans pour la paroisse d'Orléans, s'est adressé aujourd hui pour demander de faire cancelier les cautionnements ci-dessous mentionnés, savoir :

1—Un cautionnement, en date du 2 décembre 1856 pour la somme de $10,000, signé par G Lesamont comme principal et par John Pemberton comme caution.

2—Un cautionnement, en date du 26 janvier 1856, de la même somme et signé par les mêmes personnes.

3—Un cautionnement, en date du 13 février 1857 de la même somme et signé par les mêmes personnes.

4—Un cautionnement, en date du 2 décembre 1856 pour la somme de $10,000, signé par G Lesamont comme principal et par John Pemberton comme caution.

5—Un cautionnement, en date du 26 janvier 1856, de la même somme et signé par les mêmes personnes.

6—Un cautionnement, en date du 13 février 1857 de la même somme et signé par les mêmes personnes.

7—Un cautionnement, en date du 4 janvier 1862, de la même somme et signé par les mêmes personnes.

8—Un cautionnement, en date du 14 janvier 1863 de la même somme et signé par G Lesamont comme principal et Henry Lesamont comme caution.

9—Un cautionnement, en date du 20 mai 1864 de la même somme et signé par les mêmes personnes.

Et attendu que les différents cautionnements ayant été fournis par le dit Gabriel Lesamont, pour la libération de ses devoirs comme entrepreneur, ainsi est en conséquence donné à toutes les personnes intéressées d'avoir à faire connaître par écrit au bureau du secrétaire d'Etat, dans les 30 jours qui suivront la dernière publication de cette proclamation les raisons pour lesquelles le dit cautionnement ne devrait point être cancellé et annulé.

Donné sous mon signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, ce 4 août 1865 A. D et le 90ème de l'Indépendance des Etats Unis.

Signé, J. MADISON WELLS.

Par le Gouverneur,
S. WROTNOWSKI, Secrétaire d'Etat.

BUREAU DE L'EXÉCUTIF.

Nlle Orléans, 4 août 1865.

Attendu que JULES LEAUMONT cidevant encaisseur dans et pour la Paroisse d'Orléans, s'est adressé aujourd hui à moi afin de faire cancelier les cautionnements suivant—

Un cautionnement en date du 1er juin 1859 pour la somme de $10 000 signé par Jules Lesamont comme principal et Henry Lesamont comme caution.

Ce cautionnement ayant été fourni par le dit Jules Lesamont pour la libération de ses devoirs comme encaisseur, ainsi est en conséquence donné à toutes les personnes intéressées d'avoir à faire connaître par écrit au bureau du secrétaire d'Etat, dans les 30 jours qui suivront la dernière publication de cette proclamation les raisons pour lesquelles le dit cautionnement ne devrait point être cancellé et annulé.

Donné sous mon signature et le sceau de l'Etat à la Nouvelle Orléans, ce 4 août 1865 A. D et le 90ème de l'Indépendance des Etats Unis.

Signé, J. MADISON WELLS.

Par le gouverneur
S. WROTNOWSKI, secrétaire d'Etat. 12août—30jr

Taxe directe des Etats Unis.

PAROISSE DE JEFFERSON.

Commission de la taxe directe des Etats Unis, *pour l'Etat de la Louisiane.*
Bureau, rue de la Commune, No. 18.

L'Etablissement des taxes pour la Paroisse de Jefferson est achevés et les taxes prélevées en vertu d'un acte intitulé "Acte pour la perception de taxes directes dans les districts insurgés dans les limites des Etats Unis et pour d'autres buts," lequel a été approuvé le 7 juin 18 5—devront être payées à la Maison de Commission ville de Carrollton, dans le dite Paroisse ou à notre bureau, rue de la Commune, No 18 Nlle Orléans dans les sus dit limite pour qui suivront le 1er d 1865

Tous les terrains et emplacements de terre situés dans les dites de la dite Paroisse, sur lesquels les taxes ne seront pas payées dans les dits noms de jours tiendront de forfaite au profit des Etats Unis.

M. E. W. Gurley est autorisé à recevoir les taxes dans la Paroisse de Jefferson à la Maison de Cour de la dite ville de Carrollton, pendant le premier mois à partir de cette date. Les personnes qui le préfèrent peuvent payer leurs taxes au Bureau de la Nouvelle Orléans, ce sera aux propriétaires ou leurs mandataires de faire connaître dans les dernières neuf de leurs déclarations si oui ou non ils désirent que le paiement de la taxe se fasse.

Le billet du Trésor sont SEULS reçus en liquidation des taxes.

E M SANDALL,
G W AMES,
D DURAS,
Commissaires pour la taxe directe des Etats Unis, en Louisiane.

Pour copie conforme, E. S. DERICKSON, commis 13août—30jr

Assurances contre les risques de mer, de rivières et d'incendie.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MORE DE N. YORK.

Capital	2[illegible]
Actif le 1er janvier 1865	3,963,3 42
Passif	779 1 [illegible]

Le soussigné, agent de cette compagnie bien connue et digne de confiance, est maintenant prêt à assurer contre les pertes ou les avaries sur mer sur les rivières ou sur terre, contre les pertes occasionnées par incendie aux plus bas taux possibles. Polices et pertes sont faites et payées au comptant, à cette agence

GEO. A. FOSDICK,
3 août—1m. Au coin de rues Camp et Gravier.

INSTITUTION MARTIN.

PENSIONNAT ET EXTERNAT

299.....Rue du Bayou.....299

M. E. MARTIN se propose ainsi que parents par les bontheurs élèves qu'il a formés depuis vingt-sept ans.

L'enseignement comprend l'anglais le français, l'espagnol le latin, les mathématiques, le dessin des livres et les arts d'agrément.

Il y a un cours d'élève, est attaché à l'établissement. Pension et enseignement, par mois, de $20 à $25 selon l'âge des élèves, et de $15 à $8 pour les externes. Ce bel établissement est situé hors de la ville, un peu après Claiborne ; les chars de la ville y conduisent directement. 1août—3m

Institut St-Charles

Dirigé par Mme C. MACE.

Pensionnat et Externat pour les Demoiselles
103.....RUE BOURBON.....103
En face de l'Opéra.

CETTE Institution, transférée dans une des plus vastes maisons de la ville, pour augmenter le nombre de ses pensionnaires. Le local vient d'être disposé de manière à satisfaire à toutes les exigences d'un établissement de ce genre ; les cour et des jardins, couverts, entourés de galeries d'étude et des dortoirs sont parfaitement aérés.

Les professeurs attachés à cette Institution sont toujours choisis parmi les meilleurs de la ville. M. Gaudet, ancien chef d'institution à Paris, est, depuis plusieurs années, chargé des leçons d'histoire et de littérature.

S'adresser à l'institut pour avoir des prospectus. 29août—

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme DESON,
375.....*RUE DAUPHINE*.....375.

On sait, pour plus de renseignements, se reporter aux prospectus du établissement, ou chez les principaux voisins.

1août—3m

INSTITUTION LOCQUET.

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES.

RUE DU CAMP

No 199 et 201, entre Julie et St. Joseph

Pour renseignements, s'adresser au local de l'institution ou des prospectus seront délivrés. 7août—3m

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA LOUISIANE,

Au coin des rues Camp et Gravier,

ONZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des primes pour l'année.....
Il expirée le 28 février 1865.....
Savoir—primes d'incendie.....182,791 26
do de mer.....16,932 50
do de rivières.....19,707 07

$222,713 83

Ra mains, primes remboursées.....$24,726 81
do primes non déterminées.....51,769 00

$32 495 84

Montant net des primes.....$ 90 218 84
Pertes payées, savoir—
Pertes d'incendie.....$25 201 34
do sur mer.....60 218 27
do sur rivières.....2 8.5 30

$87,944 71

Taxes et revenu intérieur.....$14,481 38
Réassurances, frais, &c. [illegible] et mêmes.....4,979 08

19,460 17

Balance.....$67,107 (6

Dix pour cent d'intérêt sur des certificats de scrip non payés.....20,025 80

Bénéfice net.....$47,057 67

Montant net des primes.....$193,915 84
A déduire—montant ne participant pas au bénéfice.....39,694 87

Montant net des primes participant.....$154,220 97

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Fiond en hypothèque foncières.....$42,700 75
Place en hypothèque sur propriétés foncières $5 000 0
Place en bons de la ville et autres bons.....101,300 0
Place en actions de banque.....[illegible]
Place en scrip de la Compagnie d'assurance Mutuelle.....[illegible]
Prêts garantis par des actions.....101,000
Espèces.....20,1[illegible] 74
Primes en voie de rentrer en.....[illegible]
Diverses sommes dues à la Compagnie.....[illegible]
En caisse.....[illegible]

Total.....$686,653 97

Le susdit tableau est une copie tirée des livres de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président.
L. F. ROUX, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle Orléans.

Assermenté et souscrit par devant moi, ce 21 août 1865
SAMUEL MYERS,
Deuxième juge de paix de la paroisse d'Orléans

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt, sur les certificats de scrip non encore payés, à partir du 1 mai prochain, et de plus déclaré un dividende de scrip de vingt cents pour cent sur le montant de ces primes gagnées pendant pour l'année expirée le 28 février 1865 et il sera donné des certificats pour le dit dividende à partir de la 1ère juillet prochain.

CHARLES BRIGGS, Président,
A. CALHOUN, Vice Président.

J. F. ROUX, Secrétaire.

DIRECTEURS :

Chas Briggs, E. Cromer,
Jos Lallande, Jacob Montgomery,
Jos A Fosdick, Chs Ledbetter,
S Brugier, J Vivien,
Warren Viser, John K. Bennett,
Edward Pemberton, A Fortier,
C Anderson, A F Muhlen,
A Richardson, M M Spencer,
Alfred Hennessy, H J Vose,
C W Boudon, Alfred Delhomme,
John W Bunker, G G Talbert,
F W Schmidt, Chs Weimer,
Jos Jackson, F A Le Blanc,
C. W Cowen, J A Bacon,
Charles Weimer, E Fiegle,
S Marquette,
Wm

Il reste en lot sur—m [illegible]

JUDICIAL SALES.

John Scheelhaas vs. John Jacob Hess.

FOURTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS.—No. 13,[illegible]—By virtue of a writ of fieri facias to me directed by the Honorable the Fourth District Court of New Orleans, in the above entitled cause, I will proceed to sell at public auction, at the Merchants' and Auctioneers' Exchange, on the corner of Royal street between Canal and Custom-house streets, in the Second District of this city, on SATURDAY, the Second day of September, 1865, at 12 o'clock M., the following described property, viz :—

SIX LEASEHOLD LOTS OF GROUND, together with a three story brick building and all the improvements thereon, the rights, ways, privileges and advantages thereunto belonging or in anywise appertaining, situate in the Fourth District of this city, in the square bounded by Camp, Magazine, Bermuda and Bright streets, and designated by the N. Thirteen, Fourteen, Fifteen, Sixteen, Seventeen and Eighteen on a plan of the same and other property deposited in the office of James Graham, notary public, in the city of New Orleans, on the 19th day of February, 1859, which said lots of ground are described as follows, viz : Each of the said lots fronts on Camp street, on the square bounded by Bermuda and Bright streets, and measures twenty-five feet five inches and two inches and one fraction in front on Camp street, by a depth of one hundred and fifty-five feet between parallel lines, said lot No. Thirteen forming the corner of Camp and Bright streets.

Except a portion of each of said lots of ground which was sold by decree of the U S Circuit Court, on the 15th day of January, 1861 said portion consisting of the front of said lots having a depth of thirty-six feet on Bright street and extending in depth, between parallel lines one hundred and ten feet.

The whole as per sketch made by C A de Armas, surveyor, dated July 24th, 1865, and which will be exhibited at the time and place of sale.

Seized as the estate property acquired by defendant by purchase from Michel de Armas by act passed before Joseph Cohn, notary public in this city on the 25th April, 1860 and to the above suit.

Terms—Cash on the spot, in U.S. Treasury Notes.

CHARLES SILVESTRE,
aug9 9 18 26 sp1 Sheriff of the Parish of Orleans.

LEGAL NOTICES.

In the matter of the interdiction of Felix Delhonde. No 21[illegible].

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS, Wednesday, August 9th, 1865.—The undersigned Judge of the Second District Court of New Orleans, and sitting in the Fourth District Court of New Orleans, in the above entitled cause, I will proceed to sell at public auction, at the Merchants' and Auctioneers' Exchange, on the corner of Royal street between Canal and Custom-house streets, in the Second District of this city, on SATURDAY, the Second day of September, 1865, at 12 o'clock M., the following described property, viz :—

SIX LEASEHOLD LOTS OF GROUND, together with a three story brick building and all the improvements thereon, the rights, ways, privileges and advantages thereunto belonging or in anywise appertaining, situate in the Fourth District of this city, in the square bounded by Camp, Magazine, Bermuda and Bright streets, and designated by the N. Thirteen, Fourteen, Fifteen, Sixteen, Seventeen and Eighteen on a plan of the same and other property deposited in the office of James Graham, notary public, in the city of New Orleans, on the 19th day of February, 1859, which said lots of ground are described as follows, viz : Each of the said lots fronts on Camp street, on the square bounded by Bermuda and Bright streets, and measures twenty-five feet five inches and two inches and one fraction in front on Camp street, by a depth of one hundred and fifty-five feet between parallel lines, said lot No. Thirteen forming the corner of Camp and Bright streets.

Except a portion of each of said lots of ground which was sold by decree of the U S Circuit Court, on the 15th day of January, 1861 said portion consisting of the front of said lots having a depth of thirty-six feet on Bright street and extending in depth, between parallel lines one hundred and ten feet.

The whole as per sketch made by C A de Armas, surveyor, dated July 24th, 1865, and which will be exhibited at the time and place of sale.

Seized as the estate property acquired by defendant by purchase from Michel de Armas by act passed before Joseph Cohn, notary public in this city on the 25th April, 1860 and to the above suit.

Terms—Cash on the spot, in U.S. Treasury Notes.

CHARLES SILVESTRE,
aug9 9 18 26 sp1 Sheriff of the Parish of Orleans.

LEGAL NOTICES.

In the matter of the interdiction of Felix Delhonde. No 21[illegible].

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS, Wednesday, August 9th, 1865.—The undersigned Judge of the Second District Court of New Orleans, and sitting in the Fourth District Court